



**Fédération Départementale
des Chasseurs du Morbihan**

PROGRAMME 2020/2021 DE SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIONS CYNEGETIQUES

Ce programme est exclusivement réservé aux adhérents **sous contrat de services** avec la Fédération.

Il est vivement conseillé de demander votre subvention avant la réalisation de votre projet pour vous assurer que ce dernier remplit bien les conditions d'éligibilité. Vous pouvez aussi élaborer et chiffrer votre projet avec le technicien de votre secteur.

Pour bénéficier de subventions, faire une demande écrite au président de la Fédération en précisant le type de projet et en y joignant la ou les factures des dépenses afférentes.

Les subventions ne sont versées que sur présentation des factures.

AXE 1 – AMENAGER ET REHABILITER LES MILIEUX NATURELS, HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE

Fiche action 1 : Jachères environnementales

Pour un contrat adapté : part de la Fédération 50 €/ha (plus achat de la semence) et part du détenteur du droit de chasse 50 €/ha).

Pour un contrat classique : part de la Fédération 25 €/ha et part du détenteur du droit de chasse 25 € (pas de semence).

Fiche action 2 : Entretien des milieux *

Pour les zones humides : 50 % du montant des travaux réalisés (aide plafonnée à 350 €).

Pour les landiers : 30 % du montant des travaux de broyage (aide plafonnée à 350 €).

AXE 2 : REHABILITER ET GERER DURABLEMENT LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Fiche action 4 : Conventions « lapin de garenne »

Financement/conditions selon les conventions concernant chaque espèce.

* Fiche action à l'enveloppe financière annuelle plafonnée. Les demandes de subvention sont honorées selon leur ordre d'arrivée.

VOS CONTACTS :

Techniciens supérieurs :	Sébastien LEHAGRE (UG 7 et 9)	06 80 08 64 49
	Jean-Philippe GRUSON (UG 3 et 6)	06 85 75 56 27
	Fabrice COIRIER (UG 4 et 5)	06 85 75 56 29
	Thierry DELHORME (UG 1 et 2)	06 85 75 56 30
	Sylvain MURS (UG 8, 10 et 11)	06 80 08 64 44

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA FEDERATION :

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 – 14 h à 17 h 30 - **Fermé le mercredi après-midi**

Jour de permanence à la Fédération des techniciens : le vendredi au 02 97 62 11 20

Jour de permanence à Saint-Jean-Brévelay des techniciens : le mardi des semaines impaires de 14 h à 17 h 30